



Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **2 octobre 2023**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Sont présents : Monsieur Nelson Sirois, conseiller # 2
 Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5
 Madame Guylaine Kenney, conseillère # 6

Sont absents : Madame Sonia Bouchard, conseillère # 1

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

171-23

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter le procès-verbal du 5 septembre 2023.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Cotisations de l'employeur	2 435.34
Conciergerie	879.96
Administration	3 780.00
Coordonnateur en loisir	3 524.50
Eau potable & Aqueduc	2 715.20
Voirie	5 844.96
RÉSEAU ROUTIER	
Entretien, réparation véhicule et équipement	6 931.94
Article quincaillerie, vêtements, casque	245.40
Nettoyage de fossé	20 787.82
Panneau signalisation, poteau et quincaillerie	2 213.19
Scellement de fissures	3 679.20
Nettoyage, déblocage ponceau	852.83
Essence, huile et diesel	3 125.58
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération	4 116.02

LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	54.00
License informatique (mai-août)	31.20
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	338.69
Électricité (eaux usées, route 297)	568.29
Électricité (centre municipal, 120 rue Principale)	426.91
Électricité (bureau, 117 rue Principale)	155.16
Électricité (puit, 54 chemin Kempt)	450.99
Électricité (patinoire, 15 rue Fraser)	212.44
Électricité (garage, 270 route 132)	234.51
Électricité (réservoir, route de la Montagne)	46.84
Électricité (sentiers lumineux)	38.30
Téléphone (lignes alarme, eau potable)	254.00
Téléphone (cellulaire)	36.62
Fond d'information du territoire	20.00
Contrat service photocopieur (juil-août)	1 282.28
Frais de poste (journal)	61.35
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	107.88
Papeterie et fourniture de bureau	190.12
Frais de poste - timbres	216.56
Réparation éclairage chambre débitmètre- Réservoir EP	596.46
Analyse eau potable et eau usée	839.84
Vidange de fosses septiques	5 288.85
RRQ 2022 à payer	26.41
Honoraires informatique, license, logiciel	409.68
Quote-part 2023 MRC	28 946.81
Support graphique site internet (juil-sept)	86.23
CNESST	133.64
Location CLSC 2e versement	2 500.00
Achat balai mécanique No 94-23	3 000.00

107 686.00

Mention Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

Nadine Beaulieu, dg/gref-très

172-23 ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Monsieur Nelson Sirois et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

**173-23****AVIS DE MOTION**

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu qu'un avis de motion soit donné afin d'adopter à une prochaine séance régulière, le règlement numéro 2023-03.

PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT

Le règlement numéro 2023-03 est un règlement permettant la création d'une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales.

Maire**174-23****OBLIGATION ET INTÉRÊTS**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le deuxième versement des intérêts, au montant de 14 354,86\$ et le remboursement du capital, au montant de 137 600,00\$, pour l'année 2023 du règlement d'emprunt pour le chemin Kempt.

Maire**175-23****RENOUVELLEMENT ASSURANCES**

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le renouvellement de l'assurance pour l'année 2024 avec le FQM Assurances, au montant de 15 770,12\$.

Maire**176-23****AVIS RETARD TAXES**

Il est proposé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'envoi de relevé d'état de comptes pour les taxes impayées pour les années 2022 et 2023.

Maire**177-23****SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Madame Diane Parent et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le 2^e versement des sommes payables par la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 17 506,00\$ pour l'année 2023.

Maire



178-23

TECO-EAU USÉE

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement du décompte # 11 au montant de 3 032,82\$, de Tetrattech et le paiement de la facture pour l'architecte au montant de 4 173,59\$ pour le projet de mise aux normes Eau usée.

Maire

179-23

COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

Achat en commun de matériel et équipement en loisir

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Moïse a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Moïse et Saint-Noël désirent présenter un projet d'achat en commun de matériel et d'équipement en loisir dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

-Le conseil de la municipalité de Saint-Moïse s'engage à participer au projet d'achat en commun de matériel et d'équipement en loisir et à assumer une partie des coûts;

- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet.

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

- Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Moïse, organisme responsable du projet.

Maire

180-23 **LOCATION GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la location du garage municipal à Fraser Transport- Excavation Inc.

Le tarif de location est de 1 200,00\$ par mois, électricité incluse, pour une période allant du 15 novembre 2023 au 15 avril 2024.

Par la même résolution, le conseil demande une copie de leur police d'assurance.

Maire

181-23 **PROJET DE LOTISSEMENT**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le projet de lotissement sur le cadastre 5099030.

Maire

182-23 **CONSEIL ADMINISTRATION OMH**

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse nomme Monsieur Nelson Sirois et Madame Nadine Beaulieu, comme substitut au conseil d'administration de l'Office d'Habitation de Saint-Moïse pour un durée de trois ans.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h40.

Président

Secrétaire
